

Nice, le 23 Mars 2020



Madame la secrétaire générale,

Dans une note adressée aux IEN vous indiquez :

"Afin de valoriser le travail de vos volontaires, d'assurer le suivi de leur engagement, et de permettre à notre inspecteur d'académie, le moment venu, de les remercier, je vous remercie de bien vouloir tenir à jour le tableau ci-joint."

Vous semblez être affirmative dans votre expression « Afin de valoriser le travail de vos volontaires,... » si tel est le cas pourriez-vous nous préciser la nature de cette valorisation ?

Pour le SNUipp-FSU 06 la valorisation des enseignants volontaires serait, dans un premier temps, de les protéger au mieux des risques encourus par la livraison rapide de gel, masques et gants.

C'est loin d'être le cas dans toutes les communes du département.

Par ailleurs nos collègues n'ont certainement pas besoin que l'administration assure le suivi de leur engagement dans cette période.

La confiance doit être de mise et ne se confond pas avec les incessants tableaux Excel à faire remonter.

Nous rappelons aussi que le volontariat, s'il est sans nul doute remarquable et nécessaire, ne se décrète pas et que parmi nos collègues certains sont eux mêmes fragilisés ou en contact avec des personnes fragiles ou tenus par des obligations de garde. Chacun -e à sa manière peut aujourd'hui apporter son aide sans en faire état.

Apporter son aide passe aussi aujourd'hui par le confinement le plus strict très clairement sollicité par les équipes médicales.

Nous tenons aussi à saluer tous les collègues qui assurent au quotidien le lien avec leurs élèves et les familles et ce parfois en engageant des dépenses personnelles diverses: encre, appels téléphoniques. Ils tentent de faire preuve à la fois de rigueur et d'imagination pour faire face à une situation exceptionnelle et rassurer les enfants.

Concernant les remerciements le moment venu pourriez vous nous en dire davantage ?

Au final c'est bien toute une profession qui dans ces jours difficiles se mobilise afin de maintenir la continuité du service public d'éducation.

Sur un autre registre pourriez vous nous indiquer de quelle manière va s'organiser l'extension du dispositif exceptionnel d'accueil aux enfants des personnels de l'aide sociale à l'enfance dépourvus de solution de garde.

Bien cordialement
Gilles JEAN

